

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 650 – 01/05/2018

Descriptif

Objet	:	Haute école de la santé, création d'un bâtiment d'enseignement et d'un espace public paysager, Genève
Forme de mise en concurrence	:	Concours (SIA 142)
Type de procédure	:	Concours de projets à 1 degré anonyme, précédé d'une procédure sélective ouverte pour une équipe pluridisciplinaire afin de sélectionner une quinzaine de candidats.
Mandat	:	Equipe pluridisciplinaire : architecte, ingénieur civil et architecte-paysagiste
Date de publication dans la FAO	:	30 avril 2018
Délai de rendu	:	31 mai 2018 pour les dossiers de candidature 15 novembre 2018 pour le rendu des projets
Adjudicateur	:	REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE, Département des finances (DF), Office des bâtiments, Direction des Constructions (DCO), Boulevard Saint-Georges 16, Case postale 22 - 1211 Genève 8
Organisateur	:	MIDarchitecture sàrl, «Concours agrandissement de la HEdS Genève», 27 rue Louis-Favre, 1201 Genève
Inscription	:	Aucun frais d'inscription
Simap	:	Documents téléchargeables sur Simap
Communauté de soumissionnaires	:	Demandée
Jury	:	Président

1-M. Francesco Della Casa, architecte cantonal, Genève

Vice-président

2-M. Eric Frei, architecte EPF, FAS, SIA

Membres Professionnels

Professionnels indépendants du MO

3- M. Denis Woeffray, architecte HES, FAS, SIA

4- Mme Barbara Tirone, architecte REGA, AGA, SIA

5- M. Simon Chessex, architecte EPF, FAS, SIA

6- Mme Natacha Guillaumont, architecte paysagiste HEPIA

7- M. Marcio Bichsel, ingénieur civil HES, REGA, SIA

8- Maria Zurbuchen-Henz, architecte EPFZ SIA FAS

Professionnels dépendants du MO

9- M. Jean-François Mantelli, chef de projet technique (ingénieur)

10- M. Yann-Christophe Feuz, chef de projet (architecte)

11- Mme Isabelle Charollais, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement VDGE

Membres non-professionnels

12- M. François Abbé-Decarroux, directeur général HES - SO, Genève

13- Mme Maryam Gharebaghi, habitante du quartier (Association Thury-Parc)

Membres suppléants professionnels

Mme Marie Gétaz, architecte ESAA, EPF, SIA

M. Benjamin Krampulz, architecte EPF, SIA

Membres suppléants non-professionnels

M. Stéfan Susini, habitant du quartier (Association Thury-Parc)

Mme Marie-Laure Kaiser, directrice, HEdS, Genève

M. Laurent Sechaud, chef de projet Etat de Genève (architecte)

Mme Valérie Steinmesse, architecte, HES-SO, Genève, responsable du service bâtiments

Consultants et experts

- M. Nourdine Hasnaoui, économiste de la construction, office des bâtiments
- M. Alain Mathez, office des autorisations de construire, Etat de Genève
- M. Stéphane Ortolan, ingénieur, chef de projets énergétiques
- M. Marco Müller, Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche / SEFRI

Critères de sélection

Qualité et adéquation des références	50%
du pilote, de l'ingénieur et de l'architecte-paysagiste	
Le bureau d'architectes (pilote) présente deux références d'objets récents ou se trouvant en stade avancé de réalisation en "rapport avec l'objet" du concours.	
Les bureaux d'ingénieur civil et architecte-paysagiste présentent chacun une référence libre.	
2 références pour les architectes	
1 référence pour l'ingénieur civil	
1 référence pour l'architecte-paysagiste	
Le choix et l'adéquation de chacune des références seront argumentés par l'équipe dans un texte libre accompagnant la-dite référence.	
Compétences et organisation	10%
Le concurrent présente les personnes responsables et décrit leur expérience sur des projets d'ampleur et de complexité comparables.	
Il précise les ressources humaines attribuées au mandat (effectif, moyens mis à disposition).	
Il présente la structure et la manière de travailler de l'équipe.	
Approche de la problématique et du programme	40%
Le concurrent présente et illustre sa compréhension des enjeux du projet et sa perception du site.	
TOTAL	100 %

Critères d'appréciation

:	Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants, l'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspondant pas nécessairement à un ordre de priorité :
• Respect et compréhension du programme	
• Pertinence de l'organisation aux différentes échelles du projet	
• Fonctionnement général et qualité spatiale de la proposition	
• Intégration urbaine et paysagère de la proposition	

- Valorisation du patrimoine paysager existant
- Qualité des relations fonctionnelles avec le bâtiment existant
- Rationalité économique (construction et coût du cycle de vie)
- Environnement

Somme des prix : La phase sélective ne donne droit à aucune indemnité.

Pour le concours, le jury dispose d'une somme globale de 256 000 F HT pour l'attribution d'environ six prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de la mise en concurrence : Concours SIA 142

Remarques sur le concours : La CCAO se réjouit de l'organisation de ce concours

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE, Département des finances (DF), Office des bâtiments, Direction des Constructions (DCO), Boulevard Saint-Georges 16, Case postale 22 - 1211 Genève 8

MIDarchitecture sàrl, «Concours agrandissement de la HEdS Genève», 27 rue Louis-Favre, 1201 Genève